

adoptant des projets de lois ou des résolutions, mais surtout en indiquant vraiment la voie au reste de la population. La presse, la télévision et la radio accordent aux délibérations du Sénat et de la Chambre des communes une attention toute particulière. Pendant la session, les Canadiens se tournent vers le Parlement d'où ils espèrent tirer l'inspiration et la direction qui reflèteront leur propre confiance dans leur pays. Ils espèrent trouver, dans nos paroles et dans nos actes, l'expression du véritable canadianisme qui leur donnera le courage et l'enthousiasme dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches individuelles. Il appartient donc au Parlement de leur donner l'inspiration et l'exemple qu'ils recherchent.

Tout citoyen peut critiquer les méthodes et les mesures législatives proposées ou déjà adoptées. Des critiques de ce genre, formulées de bonne foi et ne provoquant aucune animosité personnelle, sont acceptées en tant que contribution au bien-être de la nation. Elles n'ont rien à voir avec celles qui ne trouvent rien de bon dans tout ce que le gouvernement peut entreprendre, qui jettent des soupçons sur tous nos administrateurs, qui peuvent même aller jusqu'à dresser une partie de la population contre une autre.

J'ai eu l'honneur pendant dix-sept ans de diriger, comme maire, la destinée de la cité d'Outremont, située dans la province de Québec. En somme, une municipalité, c'est un pays en miniature. Sa population contient divers groupes ethniques, diverses religions. Il y a à Outremont toutes sortes d'antécédents nationaux, toutes sortes d'intérêts, mais tous nous nous retrouvons dans notre foi en notre propre cité, d'abord, et en notre pays ensuite. Nous ne saurions accueillir dans Outremont ces forces qui voudraient nous diviser. C'est d'un mauvais œil que nous les voyons à l'œuvre dans notre pays. Nous croyons qu'au Canada il y a de la place et des occasions pour tout le monde, et nous croyons qu'il est bon de voir à ce que tous ceux qui vivent et travaillent parmi nous aient une chance égale.

Nouveau venu au Sénat, après avoir siégé à la Chambre des communes pendant douze ans, j'ai beaucoup à apprendre. J'apprécie la bienveillance et l'attention dont j'ai déjà été l'objet de la part des sénateurs. Je suis heureux de constater que je suis accueilli ici comme un Canadien loyal, désireux d'apporter quelque contribution au bien-être de son pays. J'ai confiance aux nombreuses mesures qui ont tant contribué au bien-être et au bonheur de toute notre population. Je crois à l'esprit qui anime toute la législation que le gouvernement a adoptée au cours des années et qu'il a mise en œuvre de façon efficace.

Jamais les Canadiens n'ont eu de plus belle occasion que nous d'accroître la gloire et le prestige du Canada. Ne manquons pas une telle occasion et, quelles que soient nos opinions politiques personnelles, aimons tous notre pays et travaillons de concert à la réalisation des mêmes objectifs.

Honorables sénateurs, je crois que les nombreux projets détaillés dans le discours du trône qui nous a été si gracieusement présenté par Son Excellence le Gouverneur général, et auquel j'ai l'honneur de proposer l'Adresse en réponse, peuvent être considérés comme réalisant les objectifs d'un développement canadien dans un esprit d'unité canadienne.

J'ose espérer que, quand ces mesures seront examinées, tour à tour, au Parlement, nos débats reflèteront cette unité fondamentale que nous essayons tous de maintenir.

(Traduction)

L'honorable John B. Aird: Honorables sénateurs, je veux tout d'abord exprimer la vive gratitude que je ressens à l'égard de tous les sénateurs qui m'ont accueilli si chaleureusement; je suis profondément sensible aux attentions que chacun d'entre vous m'avez témoignées.

Je ferai mon possible pour justifier ma nomination et je m'efforcerai d'accomplir au mieux mes fonctions en cette Chambre. Je suis très sensible à l'insigne honneur que m'a fait le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Connolly, Ottawa-Ouest) en me demandant d'appuyer la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. A ce propos, je tiens à dire que j'ai été profondément impressionné par le dynamisme dont il a fait preuve dans la direction de cette Chambre et par la compétence avec laquelle il accomplit ses fonctions. J'aimerais ajouter que la dignité et le prestige du Sénat sont rehaussés par la chaleur et le charme de Son Honneur le Président. Je lui sais gré notamment des conseils qu'il m'a donnés.

On m'informe que je remplace ici le regretté sénateur G. Peter Campbell, de Toronto. J'ignore si bien des sénateurs ont eu le privilège de succéder à un ami de toujours, mais je tiens à exprimer mes sentiments de vive humilité en prenant ici la place de feu le sénateur Campbell qui, pendant de nombreuses années, a été un ami intime de ma famille et un mentor pour moi. C'était un grand homme et un grand Canadien.

De prime abord, le discours du trône me semble renfermer un grand nombre de propositions méritant l'attention minutieuse du Parlement. Je n'ai pas l'intention d'entrer en ce moment dans le détail de ces mesures, car je sais que nous aurons amplement l'oc-